

## **DEPART DU GARDIEN : COMMENT GERER LA TRANSITION ?**

### **Objectifs pédagogiques et opérationnels**

Connaître les différentes options possibles après le départ d'un gardien d'immeuble  
Respecter le rôle respectif du syndic, du conseil syndical et du syndicat de copropriétaires

### **Public**

Comptables – Gestionnaires  
Membres du conseil syndical  
Responsables RH

### **Méthodes pédagogiques et moyens techniques**

Chaque exposé est suivi d'un mini-cas pratique  
Projection du support de formation  
Assistance technique à la connexion et à l'utilisation de l'outil de visioconférence

### **Pré requis**

Aucun

### **Suivi et validation**

Rapport de connexion  
Questions orales ou écrites (QCM)  
Evaluation de la formation en ligne

### **Durée - Modalités**

2 heures – Distanciel  
synchrone (classe virtuelle)

## **PROGRAMME DETAILLE**

### **1. LES DIFFERENTS CAS DE DEPART DU GARDIEN ET L'INCIDENCE POUR L'AVENIR**

Le départ volontaire (démission, départ à la retraite)  
La mise à la retraite  
Le licenciement pour motif personnel (inaptitude, insuffisance professionnelle, disciplinaire)  
Le cas particulier du licenciement pour motif économique  
Les autres cas de rupture

### **2. LE ROLE DES DIFFERENTS ACTEURS**

Le mandat donné au syndic pour la gestion sociale  
Le rôle du conseil syndical  
La consultation de l'assemblée générale des copropriétaires

### **3. LES DIFFERENTS CONTRATS POSSIBLES POUR LE REMPLACEMENT**

Le recours à une entreprise de nettoyage  
Le contrat à durée déterminée, l'intérim et les cas de recours possibles  
Le contrat à durée indéterminée

### **4. LA DETERMINATION DU NOUVEAU POSTE A POURVOIR**

L'identification des besoins de la copropriété  
Le choix de la catégorie d'emploi : gardien ou employé d'immeuble ?  
La réalisation de la nouvelle pesée de poste

### **5. LES FORMALITES A ACCOMPLIR VIS-A-VIS DE LA COPROPRIETE**

Quelle majorité obtenir pour modifier les fonctions des salariés de la copropriété ?  
Quand faut-il modifier le règlement de copropriété ?  
Quid des formalités de publicité ?

***Une attestation de participation conforme au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier sera remise à chaque participant***